



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchéances et incapacités

Question écrite n° 20291

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les préoccupations de l'Association des directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (ADEHPA) concernant les contrôles exercés sur les tuteurs extérieurs à l'établissement. En effet, certains de ces tuteurs s'autoriseraient à ne jamais rencontrer les personnes âgées et se soucieraient insuffisamment des besoins quotidiens de leurs protégés. Ils se déchargeraient ainsi de leurs obligations sur les établissements en toute légalité. Il souhaiterait donc savoir son avis quant à un contrôle accru des tuteurs extérieurs à l'établissement.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle est sensible aux préoccupations qu'il exprime à l'égard du rôle des organes tutélaires, qu'il s'agisse de la protection de la personne même du majeur ou de la gestion de ses biens. D'une manière générale, consciente des difficultés que pose le fonctionnement des régimes de protection des majeurs, elle a chargé, de concert avec ses collègues, ministres de l'emploi et de la solidarité et de l'économie, des finances et de l'industrie, les inspections générales des trois départements ministériels concernés d'une mission d'enquête sur le dispositif en vigueur. Le rapport des inspections, déposé pendant l'été 1998, a été rendu public le 24 novembre dernier. Il dresse un bilan global de la situation et formule un certain nombre de propositions pour remédier aux dysfonctionnements constatés. Ces propositions feront l'objet d'un examen approfondi au sein d'un groupe de travail interministériel qui sera prochainement constitué à la chancellerie. Les préoccupations manifestées par l'auteur de la question seront évoquées dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20291

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5667

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1437